

qu'on sait, car le détail des événements ne nous est pas encore parvenu. Et le peu qu'on en connaît est encore suspect, car les maximalistes sont maîtres du télégraphe et, seuls, expédient des nouvelles.

On sait que le premier usage qu'ils ont fait de la possession du pouvoir et de la maîtrise du télégraphe a été l'envoi de ces extraordinaires propositions de paix à tous les belligérants. Les gouvernements de l'Entente les ont accueillies avec la plus méprisante indifférence. Seules, les organisations socialistes de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie leur ont fait un chaleureux accueil et ont sommé leurs gouvernements respectifs d'entrer en négociations avec le nouveau gouvernement russe pour traiter sur ces bases. Mais le Kaiser n'a guère paru pressé de conclure une paix séparée avec un pouvoir qui, en réalité, ne représente rien.

Depuis, Lénine a fait mieux encore : il a officiellement proposé un armistice et la paix. Mais à qui ? Ses propositions n'ont aucun destinataire précis : elles s'adressent certainement à l'Allemagne, mais ont non moins certainement pour but de démoraliser la Russie et les Alliés. Jeu enfantin !

Au surplus, quel avantage procurerait à l'Allemagne une paix séparée avec la Russie ? Ce qu'elle esnèrait de la Russie maximaliste, léniniste et germanisée, c'est qu'elle conduirait toute l'Entente à la paix. Si la Russie ne rend pas à l'Allemagne le service d'amener tous les Alliés à une conférence de la paix, elle ne peut plus lui en rendre d'autre, puisque déjà les troupes allemandes du front oriental sont à peu près complètement libérées. Aussi Berlin traite-t-il de haut ces révolutionnaires, mauvais agents, qui ne lui apportent que déception : l'Allemagne, répondant aux télégrammes du Soviet demandant la paix, déclare maintenant qu'elle ne négociera avec la Russie que lorsqu'elle aura rétabli la monarchie ou réuni une Constituante. Lénine, décidément, n'a pas encore assez fait pour Guillaume II : on le lui fait savoir à la prussienne, brutalement.

Cependant, les maximalistes continuent à « gouverner » dans les deux capitales russes. A Petrograd, Lénine s'est proclamé premier ministre. Trotsky a été nommé ministre des Affaires étrangères ; Rastiansky, ministres de la Justice, et Rayfonod, ministre des Moyens de transport.

Mme Kolontai, qui, l'été dernier, a été arrêtée à Haparanda sous l'inculpation d'espionnage au profit de l'Allemagne, a été nommée au poste de sous-secrétaire d'Etat.

Les premiers soins du nouveau gouvernement ont été d'instituer un Comité de salut public, de supprimer toute la presse d'opposition et de renouer, par les délégués des Soviets à Stockholm, des relations suivies avec Berlin.

Cependant d'autres nouvelles sont arrivées qui prouvent que le triomphe et l'autorité des léninistes sont bien précaires. C'est ainsi que le Conseil municipal de Petrograd conserve toujours une très ferme attitude, et c'est à l'heure actuelle la seule autorité que l'on reconnaisse dans la ville. Les énergiques protestations qu'elle élève continuellement contre les excès des bolcheviks valent à l'assemblée communale les plus chaudes sympathies de l'immense majorité de la population.

Le gouvernement léniniste manque absolument d'argent, la Banque d'Etat ayant refusé de lui en fournir. D'autre part, il arrivera à ce résultat de créer la famine complète à Petrograd, la Russie entière ayant coupé toute communication avec la capitale et n'y faisant plus aucune expédition. L'Allemagne officielle semble sage de ne pas trop exploiter la victoire éphémère de ses complices.

**

D'autant plus sage qu'il semble se préparer dans le Sud de la Russie, en Ukraine notamment, des événements qui pourraient donner un tout autre

cours à la marche des choses. De là, aussi, nous n'avons reçu que des renseignements assez confus. Voici toutefois ce qui s'en dégage :

Le général Kaledine s'est installé à Kharkof et paraît être le maître absolu de la Russie du Sud et la flotte de la mer Noire serait prête à se rallier à lui. On dit que l'amiral Koltchak, qui avait dû démissionner, il y a quelques mois, à la suite d'une sédition, ne serait pas étranger à cette décision.

Des concours et des partisans arrivent au général Kaledine de tous les points de la Russie. Civils et militaires accourent à lui et l'on compte, parmi ceux qui lui arrivent, autant de patriotes qui veulent sauver la Révolution de l'anarchie que de partisans de l'ancien régime qui veulent renverser une Révolution jusqu'ici décevante.

Kaledine sera-t-il l'homme de demain ? Reprendra-t-il le rôle qu'aurait sans doute joué Korniloff sans la défaillance de Kerensky ? C'est le secret de l'avenir. Mais ce qui apparaît nettement aujourd'hui, c'est que l'immense Russie ne se laissera ni absorber ni décomposer par les agents allemands de Petrograd et qu'elle cherche sa voie et son salut en dehors d'eux. Au gouvernement anarchiste, sans cohésion ni consistance, qui domine tout au plus dans Petrograd et Moscou, s'oppose déjà un autre gouvernement, national celui-là, qui commande à toute la vaste Russie du sud, qui s'appuie sur la puissance considérable des Cosaques, et qui ne tardera sans doute pas à attaquer les sinistres fantoches du Soviet de Petrograd. On attendait de la Révolution russe autre chose qu'une guerre civile. Mais « la propagande infâme » des Allemands y a conduit.

Reste à savoir si l'aventure ne tournera pas contre eux et si eux-mêmes ne payeront pas très cher les frais de la pièce qu'ils ont montée. L'armée roumaine, qui s'adosse précisément à l'Ukraine et qui peut être ravitaillée et renforcée par Kaledine, reste une menace contre les Impériaux. Si nous savons de quoi est fait aujourd'hui, et les Italiens envahis par les troupes impériales retirées du front russe le savent mieux que personne, nul, par contre, ne sait de quoi sera fait demain. En dehors des anarchistes germanophiles de Petrograd, dont les jours imminuants paraissent d'ailleurs comptés, aucun pouvoir russe ne veut de la paix allemande. Et ce formidable pays, qui cherche visiblement à se ressaisir, n'a pas dit son dernier mot ni fait son dernier geste. N'est-ce pas un proverbe russe qui enseigne qu'un attelage embourbé n'est pas un attelage noyé ?

Georges BOURGAREL.

Le Projet de Budget de 1918

En présentant les crédits provisoires du 4^e trimestre, M. Joseph Thierry avait promis de préparer, pour le budget de 1918, un budget qui séparerait les dépenses ordinaires des dépenses de guerre proprement dites, lesquelles resteraient groupées dans un budget spécial. M. Klotz a réalisé cette promesse, et a présenté, mardi dernier 20 novembre, à la Chambre, un budget qui revient à la règle suivie avant la guerre.

Il n'est évidemment pas possible de dresser, en raison des hostilités qui se poursuivent, un budget complet, comme celui du temps de paix. Il s'agit de « réunir dans un budget annuel, avec celles des dépenses qui offrent un caractère de stabilité, les charges de la dette en regard desquelles il est essentiel de « placer ostensiblement le gage de ressources normales ».

Quant aux dépenses exceptionnelles directement commandées par les nécessités militaires, économiques ou sociales du moment, et qui, pour cette raison même, échappent à toute prévision à longue

échéance, elles excèdent la mesure des sacrifices annuels qui peuvent être demandés aux contribuables et continueront à être autorisées par trimestre et à former un budget extraordinaire alimenté par des emprunts dont le service sera entièrement assuré par des ressources annuelles.

En recourant à ce système, le ministre des finances dit qu'il se résigne à consacrer l'abandon momentané de l'unité budgétaire, dont la réalisation fut l'œuvre des assemblées républicaines. Il se flatte de retenir dans cette formule de transition l'avantage essentiel que s'étaient proposé ses devanciers : « Faciliter la surveillance des affaires publiques en mettant en pleine lumière l'état des ressources et des besoins. »

**

Dans un exposé des motifs vraiment très intéressant, le ministre a tracé le tableau sommaire de nos finances de guerre, que notre directeur, M. Edmond Théry, a résumé dans son dernier article, puis il a décrit, à larges traits, l'économie générale de son nouveau budget ne comprenant que les dépenses civiles.

Celles-ci s'élèvent à 7.808.801.839 francs.

Sur ce chiffre, le service de la dette publique absorbe à lui seul 4.899.042.759 francs. Il y aura lieu d'y ajouter ultérieurement les arrérages de l'emprunt 4 0/0 qui est à la veille d'être émis.

Les recettes s'élevant à 6.542 millions, le ministre s'est trouvé en présence d'une insuffisance de ressources de 1.266 millions. Il propose au Parlement d'y faire face par la création d'un chiffre égal de ressources permanentes à provenir soit de l'établissement de taxes nouvelles, soit de l'augmentation de certaines taxes existantes.

C'est sur cette partie du projet de loi qu'il nous reste à donner des renseignements détaillés.

M. Klotz s'est attaché à ne proposer par son projet de budget actuel qu'un petit nombre de mesures susceptibles de donner les ressources nécessaires à l'équilibre et d'être ainsi plus facilement votées. Elles concernent la révision de la contribution sur les bénéfices de guerre, des droits de succession et de donation, des droits sur les apports en société, des mesures nouvelles contre les fraudes fiscales et enfin la création d'une taxe spéciale sur les paiements. Voici quelques détails sur ces diverses mesures :

« L'exception de la contribution sur les bénéfices de guerre, rien n'est demandé aux autres contributions directes. Le ministre en donne la raison suivante :

« Il ne faut pas oublier, en effet, que pour la première fois, l'exercice 1918 verra se produire la mise en application simultanée de l'impôt général sur le revenu et des impôts cédulaires ; nous nous trouvons là en pleine période d'expériences, et nous devons attendre de connaître les résultats de cette profonde modification dans notre législation fiscale avant d'envisager des mesures nouvelles. »

Le taux de la contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels de guerre est actuellement de 50 0/0 des bénéfices assujettis et de 60 0/0 pour les tranches de bénéfices dépassant 500.000 francs.

M. Klotz propose un nouveau prélèvement, au profit de l'Etat, sur les bénéfices restés disponibles entre les mains des contribuables après paiement de la contribution déterminée sur les bases actuelles. Il propose, en pareil cas, de prélever 25 0/0 des bénéfices disponibles compris entre un million et cinq millions de francs et 50 0/0 des bénéfices disponibles dépassant 5 millions.

On évalue à 50 millions la ressource supplémentaire que produira ce partage.

**

Un complément important de ressources est demandé aux droits de succession. Les nouveaux

tarifs proposés établissent une différence de traitement entre les familles suivant le nombre des enfants appelés à recueillir la succession de leurs auteurs. Il a semblé légitime de demander proportionnellement plus à celui qui hérite en qualité d'enfant unique qu'à ceux qui viennent au partage avec des frères et des sœurs.

Parallèlement à cette réforme, le projet prévoit un relèvement du taux des droits applicables aux successions dévolues soit à d'autres parents qu'aux enfants, soit aux conjoints survivants ou à des étrangers.

Toutefois, le ministre a pensé qu'il convenait, dans ce relèvement général, de maintenir la situation privilégiée que le législateur a toujours réservée au conjoint survivant.

Le projet comporte une disposition tendant à assujettir aux mêmes droits de mutation que les transactions entre particuliers les apports en société qui jusqu'à présent ont bénéficié d'un régime de faveur et n'ont été frappés que d'un droit modique. Le supplément de ressources à attendre de cette mesure est évalué à 30 millions, dont 13 millions seulement pourraient être perçus en 1918 à raison du fractionnement des versements.

Reprenant un projet de M. Joseph Thierry, M. Klotz propose, en y apportant des modifications, une série de dispositions tendant à établir une taxe spéciale sur les paiements. Voici comment l'exposé des motifs caractérise cette taxe et en indique les modalités :

« Nous vous proposons d'imposer tous les paiements, qu'ils se rapportent ou non à des opérations ayant un caractère commercial, en augmentant la taxe pour certains paiements applicables à des objets de luxe, mais en nous limitant par contre aux paiements se référant à la livraison d'objets destinés en principe à l'usage personnel de l'acheteur. Seraient par conséquent exempts de l'impôt nouveau les paiements relatifs aux ventes en gros, aux ventes de matières premières, de produits semi-ouvrés, non finis, etc. L'exonération serait également accordée aux dépôts et retraits de fonds chez les banquiers et chez les officiers publics ou ministériels agissant en cette qualité. Ces mouvements de fonds ont en effet, aux regards des déposants, le caractère d'opérations d'ordre.

« La taxe serait de 2 pour 1.000, soit 10 centimes par 50 francs pour la généralité des paiements et n'atteindrait que les paiements supérieurs à 10 francs ; pour les objets de luxe, cette qualification résultant soit de la nature de ces objets, soit du caractère de l'établissement du vendeur, la taxe serait de 10 % des paiements, sans minimum exempté. Les fraudes seraient punies d'une amende de 6 % du montant des paiements qui auraient échappé indûment à l'impôt.

« Le droit gradué de timbre de quittance actuellement existant serait supprimé pour les paiements assujettis à la nouvelle taxe ; il subsisterait pour les paiements qui en seraient exempts.

« Nous ne pouvons prétendre apporter dans un domaine presque entièrement neuf une précision rigoureuse dans les évaluations. Nous croyons néanmoins qu'en raison de la généralité et de l'importance de la matière imposable en cause, de l'extension prise par l'usage d'objets considérés comme produits de luxe, il est possible d'évaluer à 1.300 millions environ par an les ressources à attendre de la nouvelle taxe en régime normal. Pour 1918, les mesures nouvelles ne devant entrer en application que deux mois et demi après la promulgation de la loi, nous limitons notre estimation à un milliard. »

**

Reprenant les mesures contre les fraudes fiscales que M. Thierry avait soumises à la Commission du budget, M. Klotz incorpora dans son projet celles ayant trait aux droits de succession ; il en espère,

pour l'année 1918, environ 40 millions de recettes nouvelles.

En groupant ces relèvements et ces impôts nouveaux, on arrive au total suivant :

Évaluation des Ressources nouvelles proposées pour le Budget de 1918

Mesures proposées	Produit annuel	Produit pour 1918
	(Milliers de francs)	
Contribution sur les bénéfices de guerre.....	30.000	30.000
Droits de succession.....	361.000	180.500
Droits de donation.....	3.000	3.000
Mesures contre les fraudes fiscales.....	50.000	40.000
Droits sur les apports en société.....	30.000	13 000
Taxe sur les paiements.....	1.300.000	1.000.000
Totaux.....	1.774.000	1.266.600

A la fin de son exposé des motifs, M. Klotz a voulu, en quelques lignes, donner la vision de nos budgets d'après-guerre :

« Nos budgets futurs, a-t-il écrit, devront peu à peu incorporer dans leur cadre et comprendre dans leur équilibre une série de dépenses considérables. Par étapes successives, nous aurons à faire face à l'augmentation des charges de la dette publique et des pensions militaires, et cet accroissement se poursuivra sans interruption jusqu'à la fin de la période de liquidation de la guerre ; nous devons assurer, sans délais ni restrictions, la réparation des dommages de guerre ; il nous faudra, le cas échéant, gager le coût d'application du projet de loi sur les loyers. Jusqu'à ce que le monde civilisé ait repris son équilibre économique, l'Etat devra intervenir pour subvenir à la vie du pays.

« Nous ne pensons pas qu'il y aurait grande utilité pratique, dans l'état de choses actuel, à essayer de chiffrer ce que pourront être ces budgets futurs d'après-guerre. Mais à coup sûr le surcroît de charges à prévoir est des plus élevés et tel qu'aucune autre période de notre histoire n'en aura connu de semblable. Nous ne devons pas fermer les yeux devant ces formidables difficultés. Nous devons les envisager d'un cœur résolu, avec la ferme dessein d'y faire face, en préparant dès maintenant les solutions nécessaires. »

Etats-Unis et Japon

Qui aurait pu prévoir, en 1914, qu'un jour, Japon et Etats-Unis, concluraient un accord amical sur leurs intérêts réciproques en Chine, et arriveraient à une entente au sujet de leur coopération militaire, navale et économique, dans la guerre contre l'Allemagne ?

Cet événement diplomatique est de la plus haute importance : il nous est d'abord un gage de sécurité en Extrême-Orient, mais surtout il nous permet d'espérer que le Japon, d'accord avec les Etats-Unis, va peut-être entrer dans la lice ; son concours armé, au moment où la Russie est plongée dans l'anarchie la plus complète, ne peut-il pas être regardé comme une compensation des plus efficaces ? D'aucuns s'étonnent que le Japon n'ait pas encore donné effectivement : il se pourrait donc que ce nouvel accord fût le prélude de son concours plus actif dans le conflit actuel, nous disons plus actif, car il faut rendre hommage aux vainqueurs de Kia-Teheou et aux croisières incessantes de la marine japonaise, sans compter l'aide économique, de ravitaillement d'armes et de munitions que le Japon n'a cessé de fournir aux Alliés.

Tous deux grands maîtres du Pacifique, le Japon et les Etats-Unis, pour cette raison même, étaient en compétition continue ; d'une part, l'infiltration japonaise et chinoise en Californie, avait créé maints moments difficiles entre Washington et Tokyo, et d'autre part, en Chine, l'expansion éco-

nomique des Etats-Unis se heurtait à celle du Japon, érigé en défenseur des libertés de la race jaune. A ces questions économiques et financières s'ajoutaient encore des divergences d'orientation politique qui s'étaient manifestées à Pékin entre la diplomatie américaine et la diplomatie japonaise.

Le conflit armé actuel a eu pour conséquence d'empêcher les puissances européennes de continuer leur contrôle sur la Chine : du jour au lendemain les Etats-Unis se trouverent seuls vis-à-vis du Japon, qui, à juste titre, se réclamait, de par sa situation et sa race, à presider aux destinées de la jeune République. Il faut remarquer que l'empire nippon, en essayant de soustraire la Chine à l'emprise morale blanche, n'a pas voulu léser les intérêts de ces nations.

Par l'accord qui vient d'être conclu, et qui est l'œuvre de la mission japonaise Ishii aux Etats-Unis, le Japon s'est fait reconnaître en Chine des intérêts spéciaux, particulièrement dans la partie contiguë à ses possessions. Pour le reste, les deux gouvernements ont convenu qu'ils n'ont pas l'intention de traiter injustement les intérêts des autres nations, qu'ils sont attachés à l'indépendance et à l'intégrité de la Chine, que le commerce y bénéficiera du régime de la porte ouverte, et qu'aucune puissance ne devra acquérir des droits ou privilèges qui porteraient atteinte à l'intégrité territoriale de la Chine.

L'avantage accordé au Japon est donc essentiellement moral : c'est une sorte de protectorat d'idées et de direction à lui réservé sur la Chine. C'est un premier pas vers la doctrine Monroe asiatique ; les Etats-Unis, qui ont reconnu la liberté des peuples à se gouverner eux-mêmes, par la ratification de cet accord, ont enregistré, au point de vue influence, la tutelle de la Chine, dans les régions contiguës aux possessions japonaises.

On peut donc espérer qu'aucune divergence de vues n'existe plus entre ces deux nations au sujet de leur action mutuelle en Chine, et que les Etats-Unis, qui avaient la sauvegarde morale des influences de la France, de l'Angleterre, de la Belgique, etc., ont certainement agi au mieux des intérêts communs des Alliés.

Cet accord est, pour la Chine, la marque d'une nouvelle ère : son entrée parmi les grandes puissances sous l'égide du Japon, dont l'action qui, tout en ne devant s'exercer que dans le Nord seul, n'en aura pas moins son heureuse répercussion dans les provinces du Sud. Peut-être un jour prochain verrons-nous la Chine au rang de grande nation militaire et navale. Ce jour-là, la balance orientale changera certainement la force mondiale des choses.

La mission Ishii, qui a également envisagé les importantes questions de la défense militaire du Pacifique, du service de la navigation japonaise dans les eaux américaines, de l'exportation des matières premières pour les constructions navales au Japon, et qui a aussi abordé le très délicat problème de l'émigration japonaise aux Etats-Unis, a fait œuvre des plus utiles ; elle a, en effet, posé en quelque sorte les bases d'une trêve, que l'on doit espérer des plus longues, entre le conflit des deux races américaine et japonaise, qui, un jour ou l'autre, se représentera bien certainement.

Au dernier moment nous parvient le discours prononcé à Osaka par le ministre des Finances japonais. M. Kasuye Shoia a déclaré qu'il était absolument impossible d'envoyer des troupes japonaises en Europe :

« Les Alliés, a-t-il ajouté, en ont compris toutes les difficultés et n'ont jamais insisté en vue de cet envoi.

« La volonté du Japon d'appuyer la cause des Alliés a été toutefois démontrée par la coopération navale, industrielle, financière que le Japon a apportée, ainsi que par le tonnage qu'il a mis à la

disposition des Alliés. Son appui financier, direct ou indirect envers les Alliés, s'élève à l'heure actuelle, à 25 milliards de francs. »

Reconnaissons la loyauté de ce discours, qui vient réquie à néant les espérances alliées d'un concours armé japonais, et ne comptons que sur nous-mêmes !

R. MAGAUD.

Compagnie Générale Transatlantique

Depuis le début de la guerre, à chacune de ses assemblées, la Compagnie Générale Transatlantique a signalé les profondes modifications apportées à l'organisation de ses différents réseaux ; elle a constaté en particulier que son exploitation s'est entièrement transformée, puisque le trafic des voyageurs est de plus en plus remplacé par celui des marchandises.

Il y a toutefois une exception pour la ligne postale de New-York, sur laquelle le courant des voyageurs a été régulier et relativement élevé, sauf pour les passagers de 3^e classe, dont le mouvement a été à peu près nul.

Les lignes de Colon et d'Haïti ont été maintenues, mais le mouvement des voyageurs a été toujours en décroissant. Celle du Mexique a été assurée à peu près régulièrement.

La situation est restée sans changement en Méditerranée, avec un nombre restreint de voyages, en raison des difficultés de navigation et de la privation d'une partie de sa flotte, par suite de pertes, soit de réquisitions, soit de grosses réparations devenues indispensables. Malgré toutes ces difficultés et malgré tous les bouleversements causés par la guerre, on peut féliciter la Compagnie d'avoir pu maintenir presque complètement toutes ses lignes de paquebots postaux.

Elle a pu jouer ainsi un rôle important, car il semble que, plus encore qu'en temps de paix, il est utile de conserver des communications aussi fréquentes que possible avec les pays étrangers et, en particulier, avec les Etats-Unis, tant pour l'envoi des courriers diplomatiques ou particuliers que pour le transport des personnes voyageant dans un intérêt national, pour le maintien des relations commerciales ou industrielles de la France.

Mais son rôle a été encore plus actif en ce qui concerne le ravitaillement général. La France doit recevoir, en effet, les produits commerciaux et industriels des Etats-Unis de l'Amérique Centrale et des Antilles pour les opérations militaires, ainsi que pour l'alimentation de l'armée et de la population civile. Toutes ses lignes desservent des pays dont l'exportation présente un intérêt tout particulier en ce moment.

Les transports pour le ravitaillement général sont effectués surtout par des cargos qui sont malheureusement en nombre d'autant plus restreint dans sa flotte qu'elle a eu à subir des pertes nombreuses et qu'elle a été privée de plusieurs unités réquisitionnées par le Gouvernement. Aussi a-t-elle dû affréter un très grand nombre de cargos, surtout à l'étranger, pour faire face aux demandes de transports des différents ministères.

Cette flotte de secours a pu transporter des quantités considérables de marchandises presque exclusivement constituées par du matériel de guerre et des approvisionnements destinés aux armées, et son service a fonctionné sur les Etats-Unis de façon à donner toute satisfaction au Gouvernement, bien que la Compagnie ait eu à surmonter des difficultés résultant principalement de l'encombrement des ports, tant en Amérique qu'en France, et de l'insuffisance de main-d'œuvre pour les manutentions des marchandises.

La guerre sous-marine, qui a progressivement augmenté d'intensité pendant toute l'année der-

nière, a rendu les opérations de transports plus longues et plus complexes, et la Compagnie a été très éprouvée pendant le dernier exercice et le commencement de cette année. L'Etat remboursera la valeur des navires qui étaient affectés à des services postaux ou qui naviguaient pour son compte en vertu de contrats spéciaux et de réquisitions.

Les opérations de manutentions de marchandises ont pu s'effectuer dans des conditions relativement satisfaisantes, malgré la rareté et, par suite, l'élévation du prix de la main-d'œuvre ; par contre, la crise des charbons a eu une répercussion dont cette industrie a été la première à souffrir. Non seulement elle n'a pu se procurer que des quantités insuffisantes de combustible, mais encore il a fallu payer des prix, suivant ses différents ports d'approvisionnement, de 110 à 355 % supérieurs à ceux d'avant-guerre. Aussi ses dépenses totales de charbon mis en soutes atteignent-elles en 1916 le chiffre de 43.138.425 francs.

A ces charges, toujours croissantes, sont venues se joindre les assurances contre les risques de guerre qui, pour certains de ses voyages, ont représenté des dépenses supplémentaires, telles que, dans bien des cas, elles ont absorbé et même dépassé toutes les recettes effectuées. C'est ainsi que pour un trajet entre la France et l'Amérique et retour, les primes payées ont atteint plus de 15 % de la valeur totale du navire. Cette situation s'est trouvée modifiée et améliorée tout dernièrement par l'application des nouvelles primes d'assurance fixées par la Commission des risques de guerre.

Pour pouvoir se défendre contre les attaques des sous-marins, tous ses navires ont reçu un armement que le Ministère de la Marine s'efforce d'améliorer peu à peu par la substitution de pièces plus perfectionnées, de tir plus rapide et de gros calibres, à celles placées dans le courant de l'année dernière. En outre, des appareils de télégraphie sans fil ont été installés sur ceux de ses navires qui n'en étaient pas encore pourvus, de sorte qu'actuellement toute sa flotte est équipée, ce qui constitue une mesure de protection dont l'efficacité est évidente, puisque les services que rend la télégraphie sans fil sont presque quotidiens.

Le paquebot « Paris », en construction aux chantiers de Penhoët, à Saint-Nazaire, a pu être mis à l'eau au mois de septembre dernier ; la construction de cette unité ne s'est néanmoins poursuivie que très lentement, pendant le courant de l'année 1916, par suite des difficultés que les chantiers éprouvent à se procurer les matières et la main-d'œuvre nécessaires. Ces mêmes difficultés, la Compagnie les éprouve également pour l'exécution des travaux d'entretien des navires en service ; aussi, cet entretien n'a-t-il pas pu être assuré, au cours de l'exercice 1916, dans des conditions satisfaisantes.

Par suite des dispositions prises par le Ministère de la Guerre et nécessitées par les besoins de la Défense Nationale, beaucoup de ses employés ayant été mobilisés, ses cadres, dans lesquels de nombreux vides s'étaient déjà produits depuis le début de la guerre, se sont encore trouvés plus réduits. Le personnel restant a dû redoubler d'efforts pour faire face au travail de plus en plus compliqué de son exploitation. Le Conseil d'administration, du reste, a estimé qu'il y avait lieu de reconnaître les services rendus et il a accordé en fin d'année des avancements et des allocations aussi larges que possible ; il a, de plus, décidé qu'une majoration provisoire des appointements serait versée en raison de la cherté de la vie.

Les perspectives d'avenir sont certainement très rassurantes, mais il faut que la Compagnie essaie de maintenir dans sa flotte un nombre de navires équivalent à celui dont elle dispose actuellement, lequel est de 81 navires de différents types, bien

11.222.119 barils en 1916, ou 7.826.000 quintaux et 9.987.583 quintaux respectivement. Pendant l'année 1916, les exportations totales de farine des Etats-Unis se sont élevées à 14.012.311 barils, soit 12 millions 470.687 quintaux.

La production du pétrole dans le monde. — La production du pétrole dans le monde en 1916 et 1915 et depuis 1857 s'établit ainsi, d'après les chiffres réunis par le Service géologique des Etats-Unis :

	Production en 1915		Production en 1916	
	Barils (*) de 42 gallons	En 0/0	Barils de 42 gallons	En 0/0
	(Milliers de barils)		(Milliers de barils)	
Etats-Unis.....	281.104	65.73	300.767	65.29
Russie.....	68.548	16 03	72.801	15.81
Mexique.....	32.911	7.69	39.817	8.64
Indes.....	12.387	2.90	13.174	2.86
Roumanie.....	12.030	2.81	10.298	2.24
Ind. hollandaises	8.203	1.92	8.229	1.79
Galicie.....	4.159	0.97	6.462	1.40
Japon et Panama.	3.118	0.73	2.997	0.65
Pérou.....	2.487	0.58	2.551	0.55
Trinité.....	750	0.18	1.000	0.22
Allemagne.....	996	0.23	996	0.22
Argentine.....	516	0.11	870	0.19
Egypte.....	222	0.05	411	0.09
Canada.....	215	0.05	198	0.04
Italie.....	40	0.01	43	0.01
Autres pays.....	10	0.01	25	0.01
	427.696	100.00	460.639	100.00

Total de la production
de 1857 à 1916 inclus

	Barils de 42 gallons	En 0/0
	(Milliers de barils)	
Etats-Unis.....	3.917.328	60.46
Russie.....	1.763.583	27.22
Mexique.....	163.088	2.52
Indes.....	162.174	2.50
Roumanie.....	140.311	2.16
Indes hollandaises.....	89.821	1.39
Galicie.....	142.494	2.20
Japon et Panama.....	33.167	0.51
Pérou.....	19.345	0.30
Trinité.....	3.819	0.06
Allemagne.....	14.957	0.23
Argentine.....	1.903	0.03
Egypte.....	1.760	0.03
Canada.....	23.907	0.37
Italie.....	890	0.02
Autres pays.....	397	0.02
	6.478.944	100.00

(*) Le baril de 42 gallons équivaut à 159 litres environ.

Les quantités que les Etats-Unis ont mises sur le marché en 1916 ont été en augmentation de 19 millions 663.054 barils, ou près de 7 0/0 par rapport à 1915. Dans le même temps où la production de ce pays marquait une augmentation notable, son importance, par rapport à la production du monde diminuait de 65,73 à 65,29 0/0.

PETITES NOUVELLES

◆ On annonce qu'un projet de loi sera prochainement déposé par M. le Ministre des Finances, en vue de la démonétisation des pièces d'argent à l'effigie de Napoléon. De nouvelles pièces seront frappées avec le métal ainsi récupéré. Si la crise des autres monnaies d'argent et des sous continue, la démonétisation en sera demandée.

◆ Par décret royal, la Rente extérieure espagnole estampillée peut être déposée à la Banque d'Espagne sans être nationalisée et sans perdre son caractère de titre estampillé. Tout porteur qui ne veut pas nationaliser son titre avec sa garantie peut effectuer des opérations de crédit et continuer à toucher les coupons à l'étranger, les titres conservant toutes les conditions de dette extérieure.

◆ Nous indiquons dans notre dernier numéro que les Bourses italiennes devaient rouvrir leurs portes. Mais lundi matin, un décret du gouvernement italien a prescrit le maintien de la fermeture temporaire de toutes les Bourses italiennes. Les liquidations relatives aux opérations de Bourse, non exécutées à la date du 31 octobre dernier et soumises à des moratoria déjà expirés, resteront simplement différées, à la condition que le commissariat de la Bourse ait été préalablement informé de cette non-exécution.

◆ Le Crédit Mobilier Français a reçu de la Chambre des Mines du Transvaal un télégramme lui annonçant que le rendement du mois d'octobre 1917 a été de :

724.846 onces d'or fin pour les mines du Witwatersrand, 26.444 onces d'or fin pour les mines des autres districts, soit un total de : 751.290 onces d'or fin d'une valeur de 3.191.279 livres sterling, contre 738.231 onces d'or d'une valeur de 3.135.807 livres sterling pour le mois de septembre 1917, qui se décomposaient comme suit : 712.881 onces d'or pour les mines du Witwatersrand, 25.350 onces d'or pour les mines des autres districts.

D'autre part, le nombre d'indigènes employés par les membres de l'Association relative à la main-d'œuvre du Witwatersrand et par les entrepreneurs a été de : 170.331 dans les mines d'or, 11.841 dans les mines de charbon, 4.620 dans les mines de diamant. Soit, ensemble, 186.792.

Marché Financier

Paris, le 22 novembre 1917.

Marché peu actif dans son ensemble, mais néanmoins présentant d'assez bonnes dispositions.

Fermeté de nos rentes, des établissements de crédit et de nos actions de chemins de fer. Valeurs russes toujours faibles. Métallurgie sans variation. Activité des caoutchoutières.

Parmi les derniers cours cotés nous relevons :

Au Parquet. — Au comptant : 3 %, 59,75 ; 5 %, 87,80 ; Banque de France, 5.200 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1.060 ; Crédit Foncier, 635 ; Crédit Lyonnais, 1.125 ; Compagnie Algérienne, 1.372 ; Actions Est, 760 ; P.-L.-M., 915 ; Orléans, 1.093 ; Midi, 895 ; Nord, 1.275 ; Ouest, 693 ; Métropolitain, 425 ; Nord-Sud, 144 ; Omnibus, 425 ; Voitures à Paris, 383,50 ; Suez, 4.690 ; Thomson-Houston, 851 ; Boléo, 940 ; Pennaroya, 1.315 ; Extérieure, 114,15 ; Russe 5 % 1906, 62,25 ; Serbe 5 % 1913 (Monopoles), 60,50 ; Andalous, 407 ; Saragosse, 440 ; Rio-Tinto, 1.825 ; Briansk, 270 ; Prowodnik, 221 ; Naphte, 285 ; Tréfileries du Havre, 290 ; Monbard-Aulnoye, 538 ; Etablissements Bergougnan, 1.555.

Marché en Banque. — Au comptant : Toula, 735 ; Maltzof, 375 ; Platine, 439 ; Cape Copper, 113,50 ; De Beers ordinaire, 360 ; Mount Elliott, 133 ; Spassky 40 ; Bakou, 1.332 ; Utah, 570 ; Spies, 16 ; Chartered, 23,50 ; East Rand, 12,50 ; Rand Mines, 81 ; Modderfontein B, 237,50 ; Malacca ordinaire, 150,50 ; Financière des Caoutchoucs, 265.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris.— Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.